

## EDUQUER A L'EAU ET A L'ENVIRONNEMENT :

### Un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre de programmes d'éducation

L'eau, nous l'utilisons chaque jour pour de nombreux usages, **sa présence sur Terre nous est indispensable**. Dans les pays où il est habituel de disposer de l'eau courante, on a tendance à considérer comme illimité l'accès à cette précieuse ressource.

L'eau fait partie intégrante de notre environnement : liquide, solide ou gazeuse, c'est grâce à sa présence sur Terre que les premières formes de vie ont pu se développer il y a près de 3 milliards d'années.

L'eau qu'utilisait nos ancêtres est également celle que nous utilisons aujourd'hui : globalement, **sa quantité est restée la même** et représente environ 70 % de notre planète. Mais la majeure partie de cette eau n'est pas disponible pour l'utilisation humaine car contenue dans les océans et les mers (salée) ou dans les pôles (gelée).

Bien que faisant partie d'un cycle sans cesse renouvelé, le problème de **son inégale répartition** se pose selon les régions du monde, d'une part pour des raisons climatiques (zones humides, zones arides), d'autre part en raison des écarts pouvant exister dans certains pays entre la quantité disponible et le nombre d'habitants. Aujourd'hui, on estime que **plus de 80 pays dans le monde** connaissent de sérieuses pénuries d'eau, ce qui représente **plus de 40 % de la population mondiale**.

Nos activités humaines ne sont pas restées sans conséquences sur notre environnement : l'eau n'a pas été préservée et se trouve **de plus en plus souillée**. La question de sa qualité se pose également aujourd'hui, et continuer à consommer et à polluer comme nous l'avons fait depuis trop longtemps risque de conduire à une **détérioration de plus en plus marquée** de cette ressource irremplaçable. Il deviendra alors de plus en plus difficile de se procurer une eau saine et sans risque pour notre (sur)vie. Car l'eau ne connaît pas de frontières et **toute pollution en un lieu donné peut avoir des répercussions dramatiques** en d'autres lieux de la planète.

Informé, sensibilisé, éduqué le plus grand nombre à ces problématiques est aujourd'hui essentiel pour **permettre aux générations actuelles et futures** de disposer d'une eau de qualité en quantité suffisante, par une prise de conscience collective et individuelle des enjeux vitaux liés à sa préservation.

Plus largement, il devient indispensable de **nous (pré)occuper de notre environnement** et de savoir comment agir pour le respecter au quotidien. Nos comportements et nos attitudes peuvent et doivent évoluer, pour **vivre ensemble**, dans un monde économiquement, socialement et écologiquement soutenable...

En tant qu'enseignant-e, vous avez choisi de vous inscrire dans une action citoyenne d'éducation à l'eau et à l'environnement auprès de vos élèves, et le dispositif présenté dans les pages qui suivent peut **accompagner votre démarche**.

## A qui s'adresse le dispositif des programmes d'éducation à l'eau et à l'environnement ?

Mis en place depuis plus d'une quinzaine d'années à travers un partenariat entre EAU DE PARIS et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ce dispositif d'accompagnement éducatif concerne :

- les élèves du **primaire** : écoles maternelles et élémentaires, y compris les CLIN et les CLIS ;
- les élèves du **secondaire** : collèges (y compris SEGPA), lycées d'enseignement général et technique (y compris EREA) ;
- les **étudiants** : universités d'enseignement général et technique ;
- les **enseignants** en formation au sein d'IUFM.

Les **projets d'école** et **projets d'établissement** sont aussi concernés : ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi particuliers selon les besoins exprimés.

Des actions éducatives menées en **centre de loisirs** ou dans des **centres d'actions sociales** accueillant des enfants peuvent également s'inscrire dans le cadre du dispositif des programmes d'éducation à l'eau et à l'environnement.

EAU DE PARIS propose d'accompagner la mise en œuvre de projets éducatifs **à l'échelle d'une circonscription scolaire**, comme c'est le cas actuellement depuis 2005/2006 auprès d'une circonscription du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, en partenariat avec l'Inspecteur de l'Education Nationale et avec le soutien de la Municipalité.

Jusqu'à l'année scolaire 2002/2003, le dispositif concernait uniquement Paris : il est désormais accessible depuis 2003/2004 aux établissements scolaires riverains des installations d'EAU DE PARIS (*voir la liste des communes concernées sur la fiche d'informations complémentaires n°1*).

## Qu'est-ce qu'un programme d'éducation à l'eau et à l'environnement ?

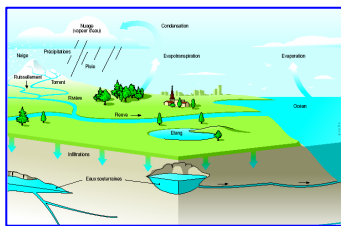
C'est une déclinaison en séquences pédagogiques d'un **ensemble de thèmes** liés aux problématiques de l'eau et de l'environnement. Le contenu de ces séquences est adapté en fonction du niveau de classe et peut être abordé à travers **l'ensemble des disciplines**, en lien avec le programme scolaire.

Les séquences pédagogiques comprennent des séances **au sein de l'école** (ex. : ateliers de manipulation scientifique) et des séances **en extérieur** avec l'organisation de sorties (ex. : visites guidées, salons thématiques etc...).

L'**appui et/ou l'intervention de personnes ressources** internes à l'établissement (professeur d'arts plastiques, de musique, bibliothécaire-documentaliste, personnel médical etc...) ou externe (intervenant extérieur spécialisé, expert, artiste, conférencier etc...) peut être recherché afin d'enrichir la mise en œuvre d'un projet.

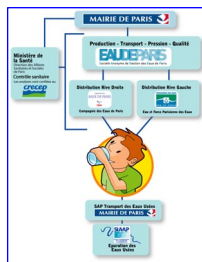
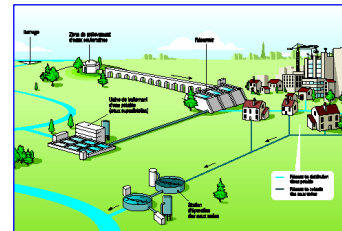
Les thèmes retenus peuvent faire l'objet de **différentes approches**, en fonction des disciplines au travers desquelles vous choisissez de les aborder (ex. : l'eau et les arts peut se traduire par la visite de musées et la réalisation de fresques ; par un travail autour du théâtre et la réalisation d'un spectacle ; par un travail autour du livre et la réalisation d'une production littéraire etc...).

Des thèmes et leurs déclinaisons possibles (liste non exhaustive !) :



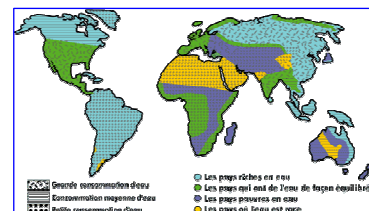
- le **cycle de l'eau** dans la nature : les états de l'eau, l'eau et les plantes, l'eau et les animaux, l'eau et le corps humain, l'eau et la santé, l'eau et la vie quotidienne etc... ;

- le **circuit domestique** de l'eau : l'eau dans la ville, l'eau à la campagne, l'eau et l'agriculture, l'eau et l'industrie, l'eau et l'énergie, l'histoire de l'approvisionnement en eau etc... ;



- les **acteurs de la gestion** de l'eau : les élus, les producteurs, les distributeurs, les consommateurs, les organismes d'état etc, leurs rôles et leurs responsabilités, notre action en tant que citoyen-ne etc... ;

- l'eau **dans le monde** : répartition sur la planète, état des ressources, réalités quotidiennes des populations, actions des ONG, solidarité locale et internationale etc... ;



- l'eau et **l'environnement** : pollution et qualité de l'eau, catastrophes naturelles (inondations et sécheresses), économie et préservation de l'eau, empreinte écologique et utilisation de la ressource naturelle, climat etc...

**Tous ces thèmes sont liés et se rejoignent** autour d'une même problématique : la préservation de notre planète dans une perspective de développement soutenable.

Il existe autant de programmes d'éducation à l'eau et à l'environnement que d'enseignant-e-s ayant mené l'expérience : **chaque programme d'éducation a quelque chose d'unique**, puisque sa mise en oeuvre repose essentiellement sur les enseignant-e-s, pilotes du projet, avec une sensibilité qui leur est propre.

La richesse d'un programme d'éducation découle de celle de ses participants.

## Quel est l'objectif d'un programme d'éducation ?

Un programme d'éducation à l'eau et à l'environnement a pour vocation de sensibiliser ses participants à l'eau, par une approche de **son cycle, son circuit, son traitement et sa dépollution**. Il vise également à les inviter à des comportements citoyens pour un **meilleur usage** et une **préservation** de cette ressource vitale.



Les thèmes du cycle naturel de l'eau, de son circuit domestique, de son traitement et de sa dépollution ainsi que des acteurs impliqués dans sa gestion **doivent obligatoirement figurer** dans votre programme d'éducation.

Véritable éducation à la citoyenneté, il permet d'acquérir les informations de base sur la manière dont l'eau est gérée en France et plus particulièrement à Paris, sur les **responsabilités de chacun** et sur les **différents acteurs** dans ce domaine. Il constitue également une occasion de s'intéresser à d'autres situations, à l'état des ressources en eau dans le monde, pour une prise de conscience de l'importance de l'eau ici et ailleurs.

Il permet bien souvent de découvrir ou de redécouvrir son quartier, sa ville, son environnement proche **avec un autre regard**.

**L'essentiel de la démarche reste la sensibilisation à la préservation et à l'utilisation de l'eau, par une connaissance des enjeux et de la responsabilité de chacun dans le circuit de l'eau.**

En prolongement de cette démarche, c'est une **réflexion sur nos modes de vie actuels et leurs impacts** sur notre environnement, d'un point de vue économique, social et écologique. C'est donc aussi la possibilité de s'intéresser à des sujets tels que la biodiversité et l'agriculture biologique, la santé et l'alimentation, le commerce équitable et la consommation responsable, le réchauffement climatique et les énergies renouvelables, la réduction et la valorisation des déchets, la santé et l'alimentation etc...

## Comment un programme d'éducation se déroule-t-il ?

Vous êtes libre de bâtir un projet **plus ou moins limité dans la durée**, allant de quelques jours à plusieurs semaines ou trimestres, voire plusieurs années.

L'important est de veiller à y inclure dans la mesure du possible un **temps fort** (en général une semaine), défini par vos soins en fonction de l'ampleur de votre projet. Ce temps fort peut se traduire par un cycle de conférences, une semaine de sorties ou d'interventions spécifiques etc... : il a pour vocation de « créer l'évènement » autour du projet, en impulsant une dynamique particulière entre ses participants et en le valorisant auprès de personnes extérieures au projet.

Un programme peut donc s'intégrer dans un projet se déroulant sur **toute une année scolaire**, voire même un cycle complet (2 à 3 ans), en fonction du projet et dans la mesure où celui-ci reste cohérent.

## Quelles aides le dispositif EAU DE PARIS / Agence de l'Eau peut-il vous apporter ?

A travers ce dispositif, EAU DE PARIS et l'Agence de l'Eau vous proposent une méthodologie et des ressources :

- un **accompagnement** à l'élaboration du projet : documentation, coordonnées de partenaires et de structures à contacter, mise à disposition de programmes et consultation de productions réalisés antérieurement ; vous pouvez être reçu-e en rendez-vous, contacté-e par téléphone ou par courrier électronique en fonction de vos besoins ;
- des **outils adaptés** spécialement créés et sélectionnés : guides pour l'enseignant-e, supports pédagogiques pour les élèves, cédéroms, journaux, dossiers thématiques etc... ;

EAU DE PARIS adresse à votre classe, une fois votre projet validé et la subvention accordée, un **colis pédagogique** contenant les supports destinés à accompagner votre démarche et les supports spécifiques destinés à vos élèves.

Il vous est possible de venir consulter le contenu du colis pédagogique ou de le récupérer au sein de notre Pôle Education : prendre rendez-vous auprès de la personne dont les coordonnées sont indiquées en page 8.

- une **information** régulière : tout au long de l'année scolaire, vous êtes tenu-e informé-e des actualités liées à l'eau, à l'environnement et au développement soutenable, susceptibles de s'inscrire dans le cadre de votre projet (salons, expositions, concours, campagnes d'information, parutions d'ouvrages etc...);
- une **aide financière** : votre classe se voit dotée d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie destinée à financer les dépenses liées à la réalisation du projet (une subvention par classe dans la limite de la moitié du nombre total de classes par établissement, soit 5 subventions pour une école de 10 classes) et peut accéder à des animations financées par EAU DE PARIS ;

La subvention a pour but de vous permettre de financer des déplacements, des visites, du matériel pédagogique (bibliographique, audiovisuel, d'expérimentation etc...) ou des ateliers en classe lorsqu'ils sont menés par des intervenants extérieurs payants. Le versement de cette subvention (**uniquement par chèque**) donne lieu à la signature d'un mandat par la personne habilitée au sein de votre établissement (voir la fiche d'informations complémentaires n°5).

EAU DE PARIS vous suggère des animations, sélectionnées au préalable en fonction de leur intérêt puis évaluées ensuite auprès de classes sollicitées à cette fin.

Lorsque l'évaluation est positive, les structures proposant ces animations deviennent **partenaires éducatifs** du dispositif des programmes d'éducation à l'eau et à l'environnement. Elles sont ainsi tenues informées de manière privilégiée des actions éducatives menées par EAU DE PARIS et l'Agence de l'Eau, et le contenu de leurs animations fait l'objet d'un suivi et d'un réajustement réguliers.

Vos partenaires éducatifs pour la mise en œuvre de votre projet :

- **Les Petits Débrouillards**
- **Graine de Chimiste**
- **Eveil**
- **Paris Historique**
- **Percevoir**
- **Volumes Urbains**
- **Idemu-Espaces Info Energie**



Vous trouverez le détail des animations proposées par nos partenaires éducatifs dans la liste des structures ressources figurant dans le dossier de présentation et de candidature.

Vous pouvez aussi solliciter EAU DE PARIS pour des **interventions animées par ses propres agents** : atelier sur l'eau et le goût, conférence interactive sur l'eau dans le monde, présentation de la gestion de l'eau à Paris... des interventions de techniciens et d'ingénieurs peuvent aussi être envisagées, en fonction de la nature de votre demande.

### **BON A SAVOIR :**

**Des conférences sur l'alimentation et le traitement de l'eau potable de Paris peuvent être organisées à l'intention de l'équipe éducative (dans le cadre de projets d'école par exemple).**

**Pour des expositions, des rencontres, des débats... organisés au sein de l'école, EAU DE PARIS peut mettre à votre disposition de la documentation sur l'eau à Paris et peut également vous proposer des conférenciers.**

## Quelles sont les attentes d'EAU DE PARIS vis-à-vis des enseignant-e-s ?

EAU DE PARIS vous demande :

- de concevoir un **projet pédagogique** et de le piloter ;
- d'établir un **planning prévisionnel** dans lequel sont précisés les intervenants extérieurs à solliciter, les visites à organiser et les ateliers en classe à conduire ;
- de faire réaliser un **livre de bord** du projet par chacun de vos élèves (prévoir un exemplaire supplémentaire destiné à EAU DE PARIS) ;
- de choisir la forme de **rendu du projet** de votre classe (production collective, remise à EAU DE PARIS en fin de projet et pouvant vous être restituée sur demande) ;
- d'effectuer le **suivi budgétaire** des dépenses réalisées (en vue de remettre en fin de projet un bilan financier à EAU DE PARIS).

Le dispositif d'accompagnement prévoit de **vous solliciter ponctuellement afin d'évaluer** la documentation ainsi que les supports et outils pédagogiques mis à votre disposition, au même titre que les animations de ses partenaires éducatifs. Cette démarche témoigne d'un souci constant d'amélioration et d'une volonté permanente de le rendre en mesure de vous proposer des outils et des animations en adéquation avec vos attentes.

Vous êtes ainsi invité-e à exprimer vos opinions et suggestions d'évolutions par le biais de fiches d'évaluation (voir la fiche d'informations complémentaires n°8).

N'hésitez pas à **exprimer spontanément** vos remarques et observations sur une sortie, un intervenant, une exposition, un ouvrage, une émission etc... : cela permettra de **mutualiser et relayer l'information** auprès d'autres enseignant-e-s !

## Comment est évalué votre projet à l'issue d'un programme d'éducation ?

En fin d'année scolaire, vous remettez à EAU DE PARIS :

- un exemplaire du **livre de bord** se faisant l'écho de ce qui a été réalisé tout au long de votre projet (identique à celui conservé par chaque élève) ;
- le **planning définitif** (sur la base du planning *prévisionnel* élaboré en début de projet) ;
- une **production collective** réalisée par votre classe (EAU DE PARIS et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peuvent être conviées dans votre établissement s'il s'agit d'une exposition ou de réalisations non transportables, l'idéal étant qu'en complément vous puissiez fournir une version numérisée de l'exposition ou des réalisations) ;
- un **bilan financier** de l'utilisation qui a été faite de la subvention, accompagné d'une photocopie de tous les justificatifs (sur la base d'un modèle-type accompagnant le chèque de subvention) ;
- une **fiche de synthèse** de fin de projet permettant d'en résumer les grandes lignes (fiche qui vous est remise par EAU DE PARIS).

La production collective peut se matérialiser par des panneaux d'exposition, des œuvres d'art plastique, des maquettes, des jeux, des cédéroms, des reportages vidéos ou photos, la création de poèmes, de chants, de journaux, de spectacles, carnivals etc... : vous êtes totalement libre d'en **choisir la forme** !

EAU DE PARIS souhaite conserver les productions qui lui sont remises afin de les faire connaître, notamment **en les exposant** : toute utilisation éventuelle de ces productions est soumise à votre accord préalable. Dans l'hypothèse où celles-ci contiennent des photos d'élèves, il vous est demandé de prévoir la signature d'un **document relatif au droit à l'image** (sur la base d'un exemplaire par élève, ce document vous est fourni par EAU DE PARIS). Les productions peuvent être restituées sur simple demande.

Sur la base des éléments qui lui sont remis, EAU DE PARIS effectue le **bilan de chaque projet** : ces bilans sont ensuite présentés à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en fin d'année scolaire.

## Qui sont les partenaires ?



**EAU DE PARIS**, Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris, est une Société d'Economie Mixte de la Ville de Paris. Créée en 1987, sa mission est de produire et de transporter les 600 millions de litres d'eau consommés en moyenne chaque jour par les Parisiennes et les Parisiens. Elle est garante de la qualité de cette eau jusqu'au robinet des consommateurs, ainsi que des pressions.

Au service du public, EAU DE PARIS se doit de jouer un **rôle moteur d'information et de sensibilisation aux questions de l'eau**. C'est à ce titre qu'elle a choisi dès 1989 d'engager des actions spécifiques vers les enfants, puis par la suite vers les adolescents et les jeunes adultes.

En 1991, la première « classe d'eau » parisienne a vu le jour.

Depuis, EAU DE PARIS conduit en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Mairie de Paris et le Rectorat, une soixantaine de programmes d'éducation à l'eau et à l'environnement par an.

L'**Agence de l'Eau Seine-Normandie** est un établissement public créé par la loi sur l'eau de 1964. Cette loi a décidé du découpage de la France en 6 bassins hydrographiques, selon la ligne de partage des eaux : il existe donc 6 agences de l'eau en France. Leur mission est de préserver la qualité et la quantité de l'eau en contribuant à la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, à la protection du milieu naturel, à la réduction des pollutions chroniques ou accidentelles et à l'amélioration de la gestion des ouvrages d'assainissement.



L'Agence de l'Eau apporte une aide technique et financière à tous les usagers (collectivités locales, industriels et agriculteurs) situés sur le territoire du bassin de la Seine et des rivières normandes (100 000 km<sup>2</sup>, 25 départements).

En 1987, l'Agence de l'Eau a créé un module éducatif appelé « classe d'eau » dont l'objectif est de sensibiliser et responsabiliser différents publics, en particulier les enfants, à la protection de l'eau. Cet objectif est né du constat que, pour améliorer les dysfonctionnements dans la gestion de l'eau, **une mobilisation de la population est nécessaire**, à la fois pour **développer des gestes utiles** et pour inciter les acteurs de l'eau à prendre leurs responsabilités.

Chaque année, l'Agence de l'Eau soutient plus de 1 000 modules classiques sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, de la maternelle à l'université, et développe des modules prototypes pour des publics nouveaux : riverains de maison de quartier, moniteurs de canoë-kayak, élus, infirmières, écoles étrangères (Afrique de l'Ouest, Arménie...), agriculteurs, apprentis mécaniciens etc...

## Pourquoi ce partenariat ?

Afin de faciliter les contacts entre les établissements scolaires et les acteurs de l'eau au niveau local, l'Agence de l'Eau met en place des partenariats avec des structures relais, comme c'est le cas à Paris avec EAU DE PARIS.

EAU DE PARIS présente à l'Agence de l'Eau les projets pédagogiques à l'occasion de deux réunions annuelles : il s'agit d'un **jury au cours duquel les demandes sont examinées** pour validation.

Ce jury est constitué de la Chargée de Communication Pédagogique et de la Responsable de la Communication Externe pour EAU DE PARIS, de la Chargée de Mission Education et de la Chargée des classes d'eau Ile-de-France pour l'AESN (*voir la fiche d'informations complémentaires n°3*).

## FICHES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- [Fiche n°1](#) : liste des communes riveraines d'EAU DE PARIS
- [Fiche n°2](#) : modalités d'aides financières & matérielles
- [Fiche n°3](#) : mémo pour la constitution de votre dossier
- [Fiche n°4](#) : liste de vos engagements (« règles d'or »)
- [Fiche n°5](#) : mandat relatif au versement de la subvention
- [Fiche n°6](#) : liste des éléments attendus en fin de projet
- [Fiche n°7](#) : contenu de la fiche de synthèse de fin de projet
- [Fiche n°8](#) : exemple de fiche d'évaluation d'une intervention

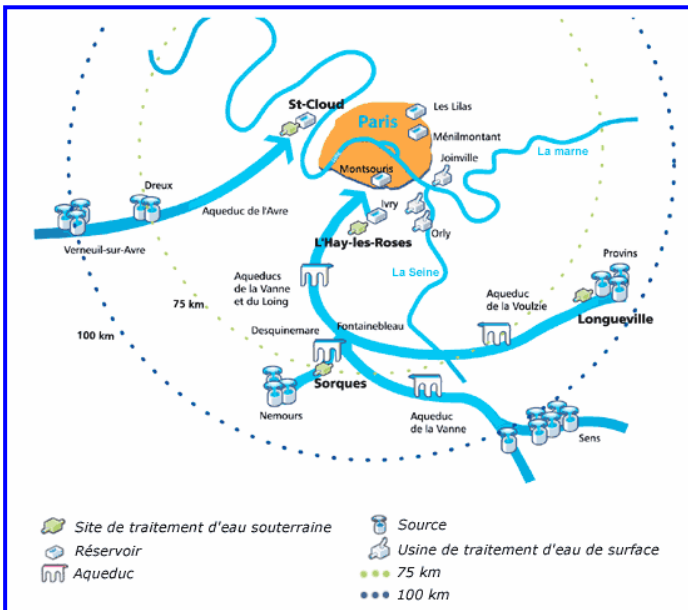
**Pour tout renseignement, veuillez contacter :**

**M<sup>lle</sup> Amanda BAURIEY**  
**Chargée de Communication Pédagogique**

**EAU DE PARIS - Pôle Education**  
**9 rue Victor Schoelcher**  
**75675 PARIS CEDEX 14**

**T : 01.40.48.98.43.**  
**F : 01.40.48.99.30.**  
**Courriel : [bauriey@eaudeparis.fr](mailto:bauriey@eaudeparis.fr)**

**Fiche n°1 :**  
**Liste des communes riveraines EAU DE PARIS**



Les installations d'EAU DE PARIS s'étendent dans un rayon de 150 kilomètres autour de la capitale.

C'est pourquoi depuis l'année scolaire 2003/2004, les écoles des communes riveraines des installations peuvent également bénéficier du dispositif des programmes d'éducation à l'eau et à l'environnement.

**Les écoles situées en-dehors de ce périmètre géographique peuvent s'adresser directement à l'Agence de l'Eau ([www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr) rubrique enseignant)**

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>27 – Eure</b>           | Verneuil-sur-Avre  |
| <b>28 – Eure-et-Loir</b>   | Anet<br>Montreuil-sur-Eure<br>Rueil-la-Gadelière<br>Vert-en-Drouais  |
| <b>92 – Hauts-de-Seine</b> | Saint-Cloud  |
| <b>94 – Val-de-Marne</b>   | Arcueil<br>Ivry-sur-Seine<br>Joinville-le-Pont<br>L'Hay-les-Roses<br>Orly<br>Villejuif   |
| <b>77 – Seine et Marne</b> | Beauchery-Saint-Martin<br>Longueville<br>Montigny-sur-Loing / Sorques<br>Moret-sur-Loing<br>Provins<br>Saint-Loup-de-Naud<br>Villemer<br>Ville Saint-Jacques |
| <b>89 – Yonne</b>          | Sainte-Colombe<br>Sens   |

Les programmes d'éducation à l'eau et à l'environnement EAU DE PARIS / Agence de l'Eau Seine-Normandie sont subventionnés sur la base de **600 euros par classe** (au 01/01/2007).



Le nombre total de subventions attribuées par école ne peut excéder la moitié du nombre total de classes de cette même école (5 subventions maximum pour une école de 10 classes)

En plus de la subvention de base, vous pouvez faire bénéficier votre classe de **deux interventions** directement financées par EAU DE PARIS (aucune facture à déduire de votre budget).

En effet, depuis 2001 en application du plan Vigipirate, **les visites des installations de production d'eau potable ne sont plus autorisées** : afin d'y remédier, EAU DE PARIS a mis en place ce financement d'animations de remplacement délivrées en classe.



**La filtration de l'eau**

Atelier scientifique

A partir du cycle 2

[www.lespetitsdebrouillards-idf.org](http://www.lespetitsdebrouillards-idf.org)

**Le circuit de l'eau potable à Paris**

Animation-conférence

A partir du CP

[www.eveil.asso.fr](http://www.eveil.asso.fr)

*Vous retrouverez leurs coordonnées ainsi que le nom des personnes à contacter dans la liste des structures ressources figurant dans le dossier de présentation et de candidature.*

Les classes de **cycle 3 et au-delà** sont également dotées d'un **Espace Numérique de Travail « Planet' Junior : l'Eau »**, spécialement conçu en partenariat avec Strass Productions (éditeurs de l'encyclopédie interactive *L'Or Bleu* ainsi que des cédéroms ludo-éducatifs *La Quête de l'Eau* et *Perl et Gadoo au pays de l'eau* – [www.strass.fr](http://www.strass.fr)).

Présenté à l'occasion de la première édition du salon Educ@tice qui s'est déroulée en novembre 2005 à Paris – Porte de Versailles, il s'agit d'un logiciel comportant notamment des supports de cours (médiatextes, fiches, exercices...), un assistant à l'édition de documents pour la constitution de dossiers, d'exposés..., des ateliers interactifs reprenant les thèmes abordés dans les supports de cours, des expériences commentées complémentaires, des idées de sorties sur le terrain, une fonction de communication et de partage des ressources, un mode de recherche d'informations et bien d'autres fonctions pratiques que vous pourrez découvrir avec vos élèves !

D'avantage qu'un simple logiciel classique, il permet à plusieurs classes d'une même école de mener des projets collaboratifs grâce à son système en réseau.

*Il vous sera adressé dans le colis pédagogique destiné à votre classe.*



Grâce à un partenariat entre la Ville de Paris et le Conseil Général du Val-de-Marne, les classes de **CM2 jusqu'à la 3<sup>ème</sup>** ont accès aux **croisières pédagogiques** organisées chaque année de janvier à mai dans le cadre du Festival de l'Oh par le Conseil Général ([www.festival-oh.org](http://www.festival-oh.org)).

*Les modalités d'inscription relatives à cette opération vous sont transmises courant décembre (dans la limite des places disponibles).*

## Fiche n°3 : Mémo pour la constitution de votre dossier

La liste suivante récapitule les éléments nécessaires pour constituer votre dossier de demande de subvention au titre d'un programme d'éducation à l'eau et à l'environnement :

- votre **projet pédagogique**
- le **planning prévisionnel** de mise en oeuvre
- le **formulaire Agence de l'Eau** dûment complété
- les **règles d'or** signées (exemplaire EAU DE PARIS)
- le **mandat** relatif à l'attribution de la subvention

Les dossiers transmis sont examinés à l'occasion d'un **jury** constitué de représentants d'EAU DE PARIS et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : ce jury se réunit à deux reprises au cours de l'année scolaire, **à la mi-novembre et à la mi-février**.

Il prend connaissance de chaque projet pédagogique et évalue son contenu avant attribution de la subvention.

Deux cas de figure sont possibles :

- votre projet est **validé** : vous recevez une semaine après la tenue du jury une lettre vous informant de sa décision, suivie sous 15 jours du chèque de subvention ;
- votre projet est **soumis à révision** : une subvention vous est réservée, vous êtes contacté-e-s directement par téléphone ou par mail afin d'enrichir votre projet en concertation avec le Pôle Education d'EAU DE PARIS, pour permettre l'attribution effective de la subvention.



Les subventions sont attribuées par année civile et non par année scolaire : les projets validés au cours du jury de novembre recevront le chèque de subvention à compter du 15 janvier de l'année suivante.

Le colis pédagogique est adressé à votre classe en même temps que le chèque de subvention.

Tout au long de votre démarche, vous pouvez compter sur l'aide du Pôle Education d'EAU DE PARIS pour vous accompagner dans la construction et la mise en oeuvre de votre projet, aussi n'hésitez pas à le solliciter !

## Fiche n°4 : Liste de vos engagements (« règles d'or »)

Dans le cadre d'un programme d'éducation à l'eau et à l'environnement subventionné par EAU DE PARIS et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, vous vous engagez à :

- fournir un **projet pédagogique** cohérent accompagné d'un **planning prévisionnel** des ateliers, animations, sorties et autres interventions extérieures prévus avec la classe dans le cadre de votre projet,
- dûment compléter le **formulaire de candidature Agence de l'Eau**,
- faire remplir par la personne habilitée au sein de votre établissement le **mandat** relatif à l'attribution de la subvention,
- en fonction des thèmes abordés, **exploiter les supports pédagogiques** qui vous sont fournis,
- faire réaliser par vos élèves un **livre de bord** du déroulement du projet, sur la base d'un exemplaire par élève et d'un exemplaire supplémentaire destiné à EAU DE PARIS,
- concevoir avec vos élèves une **production collective**,
- **remettre à EAU DE PARIS** à l'issue de votre projet un exemplaire du livret de bord ainsi que la production collective de vos élèves, celle-ci pouvant vous être restituée sur demande,
- fournir dans la mesure du possible une **version numérisée (cédérom) ou papier (photos)** de la production collective si celle-ci n'est pas transportable,
- établir un **bilan financier** justifiant l'utilisation de la subvention de la façon la plus claire possible (à l'aide du modèle-type et avec numérotation des pièces justificatives) que vous remettrez à EAU DE PARIS en fin de projet,
- veiller à ce que **figurent bien sur tous les travaux et documents** remis à EAU DE PARIS (livret de bord, dessins, photos, bilan...), afin de faciliter leur identification :
  - l'année scolaire,
  - l'école,
  - vos nom et prénom,
  - la classe ;
- dûment remplir la **fiche de synthèse** de fin de projet,
- compléter les **questionnaires d'évaluation** qui peuvent vous être ponctuellement adressés.

**Fiche n°5 :**  
**Mandat relatif au versement de la subvention**

Le mandat relatif au versement de la subvention est nécessaire à la constitution de votre dossier : il vous est remis par EAU DE PARIS en même temps que le dossier de présentation et de candidature.

Il doit être rempli et signé **par la personne habilitée** au sein de votre établissement (chef d'établissement ou personne responsable des comptes).

Ce document permet à EAU DE PARIS de percevoir de l'Agence de l'Eau le remboursement de la subvention attribuée, EAU DE PARIS faisant l'avance du montant pour le compte de celle-ci.



**ANNEXE 2 A LA CONVENTION**

**MODELE DE MANDAT SIGNE PAR L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE A  
REMETTRE PAR LE PARTENAIRE LORS DE LA DEMANDE DE  
FINANCEMENT**

**Opération CLASSE D'EAU**

Je soussigné.....  
Représentant l'établissement .....  
Adresse :.....  
.....

Donne mandat à la structure relais xxxx qui l'accepte pour percevoir de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie la subvention qui pourrait m'être attribuée, après accord de l'Agence et du jury, dans le cadre de l'opération classe d'eau, afin de me la reverser intégralement.

M'engage à reverser à l'Agence de l'Eau toute aide indûment perçue.

Fait à ....., le.....

Accord de la structure relais

Signature du représentant de l'établissement

La liste suivante récapitule les éléments à transmettre à EAU DE PARIS à l'issue de votre programme d'éducation :

- le **livre de bord** du déroulement de votre projet
- le **planning définitif** (sur la base du *planning prévisionnel*)
- la **production collective** des élèves
- la **fiche de synthèse** de fin de projet
- le **bilan financier** de l'utilisation de la subvention (un modèle-type vous est fourni)

Dans la mesure du possible, ces éléments doivent être remis à EAU DE PARIS **au cours du mois de juillet** suivant la fin de l'année scolaire.



**Pour l'année scolaire 2006/2007, à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> exposition du Pavillon de l'Eau, les productions collectives (ou du moins une partie) sont attendues dès la fin du mois d'avril.**

Dans le cas où la subvention attribuée n'a pas été totalement utilisée, **trois possibilités** vous sont proposées :

- un **remboursement** du montant non dépensé par chèque libellé à l'ordre d'EAU DE PARIS ;
- la réalisation d'**achats** liés au thème de l'eau et/ou de l'environnement (livres, K7 audio ou vidéo, DVD, jeux etc...) entre la fin de l'année scolaire concernée par le projet et le mois de décembre de l'année civile en cours (avec envoi des justificatifs à EAU DE PARIS le 30 janvier au plus tard de l'année suivante) ;
- la constitution d'un **reliquat** pour la mise en oeuvre d'un nouveau projet (ou la poursuite de celui déjà mené) sur l'année scolaire suivante, pouvant se cumuler à la subvention de base.

## Fiche n° 7 : Contenu de la fiche de synthèse de fin de projet

A l'issue de votre programme d'éducation à l'eau et à l'environnement, il vous est demandé de compléter une fiche de synthèse de votre projet.

Ce document vous est fourni par EAU DE PARIS et permet notamment d'effectuer une **analyse qualitative synthétique** des différentes composantes de votre programme d'éducation.

*Exemple du contenu de la fiche de synthèse 2005/2006 :*

- 1) Listez les thèmes abordés au cours de votre programme
- 2) Indiquez les disciplines concernées (lien avec le programme scolaire)
- 3) Listez le type d'activités menées (en classe ou à l'extérieur)
- 4) Indiquez les structures/personnes ressources impliquées et leurs coordonnées, avec vos appréciations
- 5) Listez les ressources documentaires utilisées (revues, livres, sites web, vidéos etc...)
- 6) Indiquez le type de dépenses effectuées pour la mise en œuvre de votre projet
- 7) Quelles sont vos attentes et suggestions d'amélioration du dispositif ?
- 8) De quels types de supports et outils pédagogiques aimeriez-vous disposer avant de démarrer votre projet ?
- 9) Cette partie est à vous, exprimez-vous librement sur l'expérience que vous avez menée
- 10) Qu'attendriez-vous d'un lieu tel que le Pavillon de l'Eau ?
- 11) Listez les travaux restitués en précisant ceux que vous souhaitez récupérer
- 12) Indiquez s'il y a lieu le reliquat de la subvention et le mode d'utilisation ou de remboursement prévu
- 13) Souhaitez-vous recevoir un dossier pour 2006/2007 ?

**Fiche n° 8 :**  
**Exemple de fiche d'évaluation d'une intervention**

Animation : « Les fontaines par le toucher »



Nom de l'enseignant : .....

Date de l'animation : .....

Lieu : .....

1) L'animation « Les fontaines par le toucher » a-t-elle répondu à vos attentes ?

oui

Lesquelles ?

.....

non

Pour quelle(s) raison(s) ?

.....

2) Quels nouveaux acquis vos élèves ont-ils retiré de cette animation ?

.....

3) Les avez-vous développés et exploités en classe ?

oui

De quelle(s) manière(s) ?

.....

non

Pour quelle(s) raison(s) ?

.....

4) Souhaiteriez-vous reconduire cette animation avec une autre classe ?

oui

non

Si « non », pour quelle(s) raison(s) ?

.....

De ce fait, la recommanderiez-vous ?

oui

non

5) Quelles sont vos suggestions d'amélioration ?

.....